

ALLOCUTION PRONONCEE PAR MONSIEUR LE
SENATEUR-MAIRE, CHRISTIAN DEMUYNCK, A
L'OCCASION DU DEBAT GENERAL SUR LE
PROJET DE LOI « IMMIGRATION, INTEGRATION
ET ASILE », LE MARDI 2 OCTOBRE 2007

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Le projet de loi qui occupe nos débats constitue, à mon sens, une réponse équilibrée au glissement continu qu'a subi la politique de l'immigration en France au cours de ces trente dernières années.

Passant d'une immigration de travail à une immigration familiale, notre pays a trahi sa vocation

historique d'accueil en adressant un message dévoyé aux populations candidates au départ.

Et s'il était besoin de s'en convaincre, les chiffres parlent d'eux mêmes. En 2005, 94 500 premiers titres de séjour ont été délivrés sur le compte de l'immigration familiale tandis que l'immigration économique ne représentait que 13 650 titres accordés, soit 7 % des entrées légales sur le territoire national.

Inexorablement, ce délitement risque d'engendrer des conséquences désastreuses. Le drame de l'incendie d'un hôtel insalubre dans le IX^{ème} arrondissement de Paris, en avril 2005, reste gravé dans nos mémoires et nous rappelle constamment à nos obligations.

Par ailleurs, 60 % de la population immigrée se concentre sur trois régions, l'Île de France, le Rhône-Alpes et la Provence Alpes Côtes d'Azur, décuplant d'autant les difficultés et cristallisant les tensions sur des territoires toujours plus enclavés. Cette réalité est l'aveu d'un cinglant échec de notre politique d'intégration. Comment peut-on concevoir une telle concentration ? Comment, dans ces circonstances, éviter la ghettoïsation d'une grande partie de la population immigrée ? Cet aveu d'impuissance se double d'un taux de chômage exponentiel qui frappe 20 % des étrangers soit le double de la moyenne nationale. Dans mon département, la Seine-Saint-Denis, certaines banlieues enregistrent un taux de chômage avoisinant les 40 %. L'Etat est en faillite, notre modèle d'intégration en bout de course.

Les 96 500 logements sociaux construits annuellement et pendant cinq ans à l'initiative de Jean-Louis BORLOO font, certes, figure de référence au regard des 52 000 constructions de la période JOSPIN, mais ne parviennent pas à contenir l'ampleur de la demande.

Rien qu'à Paris, 45 millions d'euros sont dépensés par an dans l'hébergement d'urgence des populations étrangères sans pour autant affecter les recettes crapuleuses des marchands de sommeil. La situation est devenue intenable !

Votre projet, Monsieur le Ministre, propose de reprendre les choses en main. En effet, le texte marque un renversement salutaire dans les conditions de la venue des étrangers sur le sol national. La situation actuelle revient trop souvent à mettre les autorités françaises devant le fait

accompli, démunies face aux difficultés d'intégration. Ce projet anticipe, dès le pays d'émigration, les démarches d'intégration par une meilleure répartition des responsabilités entre les autorités consulaires ou diplomatiques et les structures d'accueil en France où il est malheureusement souvent trop tard. L'apprentissage des bases de la langue française dans le pays d'origine apparaît comme une condition nécessaire à la réussite du processus.

Par ailleurs, l'esprit général du dispositif s'inscrit dans la nécessité fondamentale de maîtriser les flux migratoires tant pour notre pays que pour les pays d'émigration qui craignent de voir partir leurs élites. Nos concitoyens l'ont bien compris et l'élection de Nicolas SARKOZY ne peut en être plus claire affirmation. Gardons à l'esprit que la moitié de la population africaine est âgée de moins de 17 ans. Le moindre signal d'ouverture aurait des

conséquences désastreuses. Est-il besoin de se remémorer le péril des immigrés clandestins noyés dans le détroit de Gibraltar pour avoir voulu profiter de l'appel d'air engendré par les régularisations du gouvernement ZAPATERO ?

Partant de ce constat, la France doit rompre avec une réputation qu'elle n'est plus capable d'honorer et mieux contrôler les venues sur le territoire national. Dans ce sens, j'approuve pleinement la possibilité introduite par le texte de procéder à un recensement des origines ethniques susceptible de garantir une meilleure prise en charge des populations concernées et un meilleur contrôle des mouvements migratoires.

Cette disposition marque une nette rupture dans notre politique de l'immigration et souligne le souci du gouvernement de travailler avec les pays

d'émigration à l'avènement d'une politique de co-développement. Un processus de recensement des origines ethniques permettra de mieux appréhender les populations étrangères présentes sur le sol national et d'en tirer les conclusions qui s'imposent en liaison avec les pays de départ concernés.

Par ailleurs, je salue la refonte du « Compte Epargne Développement » voulu par Nicolas SARKOZY l'an passé en « Livret Epargne Développement » qui renforce les liens économiques des populations émigrées avec leur pays d'origine. Les flux financiers destinés au développement des pays en développement doivent être vivement encouragés et stimulés. Car peut-on décemment laisser l'Afrique se dépeupler de ses forces vives ? Assurément non.

A titre personnel et en tant qu'élu local de Seine-Saint-Denis, le co-développement me paraît être une priorité dans la lutte contre l'immigration clandestine. Mais je ne veux pas tenir devant vous un discours qui consisterait à encourager la mise sous perfusion de régions entières du globe. Se donner bonne conscience à peu de frais n'est pas dans mon tempérament.

Et pour être parfaitement clair, la politique de co-développement ne remplit pas toujours son rôle, notamment dans l'encouragement au maintien des populations dans leur pays d'origine. Des enquêtes internes du Ministère des Affaires Etrangères confirment que dans le cadre de subventions mal attribuées, l'émigration, plutôt que de diminuer, n'a de cesse de croître. Les systèmes d'aide détournés de leur vocation originelle deviennent de véritables passeports pour le départ.

Nicolas SARKOZY l'a parfaitement intégré et a obtenu dès 2006 un accord de coopération avec le Sénégal qui prévoit une collaboration des autorités françaises et sénégalaises sur la gestion des flux migratoires en échange de contreparties en terme de délivrance de visas - étudiants - notamment. Ces protocoles internationaux doivent être amplifiés. J'encourage pleinement votre action, Monsieur le Ministre, dans le cadre des discussions que vous avez entamées avec le Gabon, le Bénin et le Congo. Quoi qu'en dise la gauche, votre titre de Ministre du Co-développement n'est pas galvaudé et je dirais même qu'il est amplement mérité.

Au niveau de la coopération décentralisée, mon travail d'élus de terrain et le partenariat établi par ma commune de Neuilly Plaisance avec l'Île de Nosy-Be à Madagascar me permettent de profiter d'une

vision forgée par l'expérience. En effet, le Conseil municipal que je préside s'apprête à subventionner la réfection d'une école à Dzamandzar en associant la communauté locale aux travaux de rénovation et en dispensant des formations, délivrées par des agents techniques de la ville.

Vous l'aurez bien compris, il n'est pas question de saupoudrage mais bien d'une mise en commun des savoirs associée à un investissement mutuel entre la collectivité à l'origine de la subvention et la communauté qui en bénéficie.

En somme, soyons les défenseurs résolus de la francophonie, ouvrons nos formations aux étudiants étrangers et je tiens à saluer, Monsieur le Ministre, la délivrance, à votre initiative, de la carte de séjour « compétences et talents » qui permettra à un personnel qualifié de venir perfectionner ses

techniques sur le sol français. Mais de grâce, faisons la promotion d'une immigration temporaire et renforçons le co-développement avec les pays de départ.

Enfin, garante d'une immigration choisie, la majorité doit résolument engager le débat des quotas et rompre sur le champ avec la terrible hypocrisie qui règne depuis 30 ans. Monsieur le Ministre, le Président de la République doit ouvrir un chantier constitutionnel sur le sujet et permettre à la France de s'aligner sur la politique de ses voisins. Ainsi, la France adaptera la demande de visa aux impératifs de son économie et aux contraintes des pays de départ.

Profitant du large soutien de l'opinion publique, nous devons aller au devant du débat et proposer

que le Parlement puisse chaque année établir les chiffres de l'immigration.

Un plafond global annuel d'accueil pourrait être fixé et des quotas par profession, par catégorie et par région du monde achèveraient de donner à la représentation nationale les outils d'une politique de co-développement efficace et de contrôle des flux migratoires. C'est le mandat que Nicolas SARKOZY a reçu des Français et c'est à la majorité de l'accomplir.

Monsieur le Ministre, c'est donc avec conviction que j'apporte mon soutien au projet de loi que vous défendez. Conscient des enjeux considérables qui attendent la France en la matière, je salue votre détermination à servir le projet politique du Président de la République, Nicolas SARKOZY et les intérêts des Français. Je vous remercie.

